

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/560 du 5/7/1983
/MTPS.DGTFP.DFP.2103-4/02

Portant reclassement et nomination de Monsieur
BABELA Nestor, Professeur de CEG de 3° échelon
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des services Sociaux (Enseignement).-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les avancements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 10447/MEN-DGAS-DPAA du 8.11.82 portant promotion à 2 ans et à 30 mois des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1981 ;
- (/u les résultats des Concours d'entrée à l'Institut supérieur des Sciences de l'Education session de Mars 1980 ;
- (/u la lettre n° 3786/MEN-DGAS-DPAA du 15 Décembre 1981 du Directeur du Personnel et des Affaires administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER:-En application des dispositions du décret 64/I65 du 22.5.64 susvisé, Monsieur BABELA Nestor, Professeur de CEG de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnel à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option: Anglais (1ere session 1982) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de Lycée de 2° échelon, indice 920. Acc= Néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC. et communiqué partout où besoin sera. -

Brazzaville, le 5 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDIAGA OBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

-Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....I
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DPAA.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....I
- SGCM/BC.....2.-